

2 ans de garantie : réparation à domicile

Les TV LCD et Plasma de plus de 32 inch ont une garantie PANASONIC de deux ans et seront réparées à domicile (si possible) par un des centres services. Contactez la station de service mentionnée ci-dessous (hors garantie : même centre à contacter mais payant).

Données à fournir pour toute demande :

- numéro de type de l'appareil
- numéro de série de l'appareil
- données revendeur
- données utilisateur
- date d'achat
- facture
- description précise de la défaillance

2 ans de garantie sur site

- Pour tous problèmes techniques qui exigent une intervention.
- Sur tous les modèles d'écran plat (Plasma et LCD) **à partir de 32 pouces** et plus.
- Sur place chez l'utilisateur final.
- Délai de prise en charge, 24 heures
- 2 ans de garantie à partir de la date d'achat de l'appareil.
- Main d'œuvre, frais de déplacement et pièces détachées inclus.
- Effectué par:

Video Technical Service
Mr.Devos/Mr.Wajcenberg
Rue de Dilbeek 35/37
1082 Bruxelles

- Heure d'ouverture du service: 08.30 à 12.00 et de 13.00 à 17.00
 - Téléphone: **070/21.00.48**
 - Fax: **02/465.28.43**
 - Email: panasonic@videotechnicalservice.be
- Utilisez **le formulaire d'inscription**
 - Formulaire disponible sur www.panasonic.be